



A ★ I ★ P
Associazione Italiana Prefetti

— Français —

ASSOCIAZIONE ITALIANA PREFETTI (AIP)

La transformation de l'association italienne des représentants de l'État

L'association professionnelle qui réunit les préfets italiens et les cadres dirigeants de l'Administration civile de l'Intérieur a réformé ses statuts et changé de dénomination : l'« Associazione Nazionale dei Funzionari dell'Amministrazione civile dell'Interno » (ANFACI) devient l'« Associazione Italiana Prefetti » (AIP), l'Association italienne des préfets. Cette transformation rend l'association plus démocratique, plus ouverte et davantage tournée vers l'Europe, dans la pleine continuité de son histoire et de sa mission. Voici les principales nouveautés.

- **Un nom ouvert sur l'Europe.** Dans la nouvelle dénomination, l'adjectif « nationale » cède la place à « italienne ». C'est un choix assumé : « Association italienne des préfets » est immédiatement compréhensible à l'échelle internationale et reflète la vocation européenne de l'association, à commencer par son adhésion à l'AERTE, l'Association Européenne des Représentants Territoriaux de l'État.
- **Une représentation élargie.** L'association représente expressément à la fois les préfets (le corps préfectoral) et les cadres dirigeants de l'Administration civile de l'Intérieur : les fonctionnaires qui, en Italie, incarnent l'État sur le territoire.
- **Une gouvernance plus démocratique.** Une Assemblée générale de tous les membres est créée, ce qui n'existait pas auparavant. Les organes sont désormais resserrés : Assemblée générale, Conseil national, Secrétaire général, Collège des probiviri (organe de garantie et de discipline) et Collège des réviseurs.
- **Des élections directes et en ligne.** Le Conseil national et le Secrétaire général sont élus directement par l'ensemble des membres, par vote électronique. Les réunions des organes et les élections se tiennent normalement en ligne.
- **Un dialogue avec les organisations syndicales.** Les dirigeants des organisations syndicales de la catégorie entrent au Conseil national comme membres de droit, afin de coordonner les initiatives d'intérêt commun, dans le plein respect de l'autonomie syndicale.
- **Une présence organisée sur le territoire.** L'association s'articule en quatre grandes zones – administration centrale, Nord, Centre et Sud – coordonnées par autant de Secrétaires opérationnels.
- **Une communication renforcée.** Les statuts confèrent un rôle central à la communication externe : porter la voix de la catégorie, promouvoir une juste perception publique de la fonction préfectorale et entretenir les relations avec les institutions et les médias.

Par cette réforme, l'Association italienne des préfets confirme son engagement dans le dialogue européen et dans la coopération entre les représentants de l'État, dans l'esprit qui anime l'AERTE.